

NATIONS  
UNIES

EP



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.39/4  
8 juin 2018

Original : ANGLAIS

Dix-sept Réunion Intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et Quatorzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes (CdP 14)

Cayenne, Française, du 15 au 17 mars 2017

## RECOMMANDATIONS DE LA 8<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU CAR/REMPEITC

*Pour des raisons d'économie et pour préserver l'environnement, les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents de travail et d'information et de ne pas demander des copies supplémentaires.*

\*Ce document a été reproduit sans avoir été formellement édité.



## **ANNEXE I : Recommandations de la 8<sup>e</sup> Réunion du Comité directeur du CAR/REMPEITC**

### **Le Comité Directeur :**

**Ayant convoqué** la 8<sup>e</sup> Réunion du Comité Directeur du RAC/REMPEITC-Caraïbe :

**Ayant fait allusion** à la 7<sup>e</sup> Réunion du Comité Directeur du RAC/REMPEITC-Caraïbe ;

**Ayant tenu compte de** la Décision III de la 16<sup>e</sup> Réunion Intergouvernementale sur le Plan d'Action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la 13<sup>e</sup> Réunion des Parties Contractantes de la Convention de Cartagena ;

**Considérant** le protocole concernant la Coopération dans la Lutte contre les Déversements d'Hydrocarbures de la même Convention ;

**En outre, considérant** la déclaration de l'Organisation Maritime Internationale que 30% des déversements d'hydrocarbures soit traverse, ou bien à origine dans l'Ensemble des Caraïbes, et tenant compte des implications ressortissants de l'accroissement imminent du Canal de Panama.

**En plus, tenant compte** de la valeur sociale et écologique des solides systèmes écologiques côtiers et marines de la région, y compris les plages, les récifs de corail, les palétuviers et les herbiers marins ;

**Ayant pris note** avec concerne du profil de risques associé avec l'Ensemble des Caraïbes en ce qui concerne les déversements d'hydrocarbures ;

**En outre on note** avec concerne la cessation de la subvention Française d'un consultant au RAC-REMPEITC après mai 2016 ;

**Ayant fait la revue** du Plan Provisoire de Travail biennal du RAC/REMPEITC-Caraïbe et de d'autres documents soumis à ce comité Directeur par le RAC/REMPEITC-Caraïbe ;

**Fait recommandation** à la 17<sup>e</sup> Réunion Intergouvernementale concernant le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la 14<sup>e</sup> Réunion des Parties Contractantes de la Convention de Cartagena afin de :

1. Passer en revue et appuyer ces recommandations à la 8<sup>e</sup> Réunion du Comité Directeur.
2. Réviser et approuver le Plan de travail biennal 2016-2017.
3. Soutenir le nouveau Plan stratégique à long terme RAC/REMPEITC-Caraïbe (2015-2025) y compris la mission, la vision et les valeurs révisées, tant bien que l'utilisation d'indicateurs clefs de performances, et considérer la dissémination du Plan pour l'usage comme modèle pour d'autres Centres d'Activité Régionaux.
4. Reconnaître les bénéfices organisationnels d'un Directeur à plein temps pour RAC/REMPEITC-Caraïbe qui mènera l'implémentation du nouveau Plan Stratégique à

Long Terme du Centre, afin d'assurer la poursuite d'une direction convenable y aider avec des négociations afin de procurer une équipe suffisante pour accomplir la mission du Centre, atteindre sa vision, tout en soutenant ses valeurs.

5. Reconnaître les contributions importantes de Curaçao, les États-Unis, la France, et de l'Organisation Maritime Internationale au RAC/REMPEITC-Caraïbe et à l'Ensemble de la Région des Caraïbes.
6. Accueillir le nouveau mémorandum d'accord entre la ONU Environnement et le gouvernement de Curaçao, en établissant un accord renouvelé d'accueil pour le CAR/REMPEITC-Caraïbe en établissant le Centre comme entité légale.
7. Réitérer l'importance de l'Organisation Maritime Internationale du CAR/REMPEITC-Caraïbe et des Gardes de Côtes Américains afin de finaliser et signer des nouveaux accords, en assurant la provision continue d'assistance technique et financière au Centre.
8. Encourager toutes les Parties contractantes de contribuer aux activités du CAR/REMPEITC-Caraïbe par le détachement de hauts fonctionnaires et/ou la provision de ressources.
9. Encourager tous les pays donateurs d'assister aux réunions futures du Centre Directeur afin d'assurer que les activités du Centre reflètent les besoins des donateurs à l'Ensemble des Caraïbes.
10. Chercher à assurer que les Parties Contractantes soient représentées aux Réunions futures du Comité Directeur par un membre du Bureau des Parties Contractantes et le Président du Comité de Surveillance comme demandent les Lignes Directrices du Comité Directeur du Centre.
11. Noter que le CAR/REMPEITC-Caraïbe continuera à utiliser les technologies de la participation à distance afin de faciliter la plus grande assistance possible pendant les réunions futures du Comité Directeur.
12. Encourager le Centre, en collaboration avec l'Organisation Maritime Internationale et l'UNEP à explorer des sources futures de financement, particulièrement au moyen de projets financés par le FEM, spécifiquement GloBasllast, GloMEEP et le nucléus Caribéen pour le Partenariat Globale en ce qui concerne les déchets marins.
13. Noter le progrès et les plans futurs pour développer une Base de Données de la Circulation Maritime en utilisant des données régionales rassemblées des Systèmes d'Identification Automatiques (AIS) en vue de fournir une proposition donnant un aperçu des frais et de l'utilité de son implémentation à une session future.
14. Indiquer les matériels de communication et d'information développés par le Centre (les médias sociaux, les bouquins, les bannières, un nouveau site Web, et vidéo

promotionnel) et accueillir l'offre de la ONU Environnement de traduire le bouquin en espagnol.

15. Considérer la valeur d'augmenter les Procédures multilatérales techniques et opérationnelles pour la Réponse à la Pollution Marine d'Hydrocarbures (MTOPI) ayant affaire à toutes les Parties Contractantes par moyen d'incorporer MTOPI dans le Plan OPRC déjà en existence dans l'Ensemble des Caraïbes, et en changeant le nom du Plan au titre plus inclusive et représentatif de "Plan OPRC pour l'Ensemble des Caraïbes".
16. Reconnaître les subventions importantes des partenaires de l'Industrie et des organisations non-gouvernementales ; et noter leur engagement de soutien continue au travail du Centre, en particulier de la part de l'ITOPF, le Cèdre, OSRL, La Ligne Croisière Majestic, l'Énergie KOSMOS, ARPEL, et l'Association Maritime de Curaçao.
17. Remercier ceux qui ont assisté et qui ont fait des contributions à la Réunion du Comité directeur, y compris les représentants de l'Autorité Portuaire de Curaçao, Rijkswaterstaat des Pays Bas, et les Gardes de Côtes des Antilles Hollandaises.
18. Prendre note de la décision de TOTAL/USA de cesser le financement du détaché de la France au Centre, à partir de juin 2016 et les défis que présentera cette réduction de personnel au centre pour accomplir son Programme de Travail.
19. Soutenir l'établissement d'un groupe de travail mené par la UCR/CAR du PNUE-PEC avec la participation de IMO, CAR/REMPEITC-Caraïbe et d'autres parties, afin d'explorer de manière plus approfondie les solutions possibles présentées par le Comité Directeur en vue d'identifier un ou plus de fonctionnaires détachés des Parties Contractantes, des autres pays, des Nations Unies, des institutions académiques et d'autres.
20. Considérer un appel pour l'utilisation de financement du Fonds d'affectation spéciale afin de financer le détachement d'un ou plus de consultants au Centre, du sein des Parties Contractantes.
21. Accueillir les efforts de la Jamaïque d'initier un dialogue avec les autres états des Caraïbes en vue d'explorer la possibilité de détacher des hauts fonctionnaires maritimes par roulement au centre en appui à son travail.
22. Explorer la possibilité de partenariats avec des institutions académiques, y compris maritimes pour appuyer le travail du Centre.
23. S'accorder avec la proposition du Comité Directeur de faire une Réunion extraordinaire du Comité Directeur en 2017 afin de réexaminer les problèmes de personnel auxquels le Centre fait face en ce moment, et se mettre d'accord que des efforts doivent se faire pour s'aligner avec la Réunion d'Administrateurs Maritimes Principaux de 2017.